

MEMOIRE PRESENTE AU  
BUREAU DES AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT  
VERSION REVISEE

PAR  
BRIGITTE PRUD'HOMME, M.Sc.  
CANDIDATE AU DOCTORAT EN ADMINISTRATION  
UNIVERSITE DU QUEBEC A TROIS-RIVIERES

L'INDUSTRIE DES GAZ DE SCHISTE AU QUEBEC :  
COMMENT BAFouer LES 16 PRINCIPES DE LA LOI SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE.  
**DEMANDE D'UN MORATOIRE**

BECANCOUR  
22 NOVEMBRE 2010

Monsieur le Président,

Permettez-moi de me présenter, Brigitte Prud'homme, Candidate au Doctorat en administration à l'Université du Québec à Trois-Rivières. Ce programme est offert conjointement avec l'Université de Sherbrooke et je déposais à la fin du mois d'août, une thèse traitant du développement durable adapté appliqué à l'industrie touristique. Considérant les limites de temps qui n'ont pas autorisé la remise d'un rapport scientifique, ce mémoire se veut une opinion citoyenne qui s'appuie sur des observations de sources diverses. L'objet de ce mémoire est de vous demander, Monsieur le Président, à vous et à votre équipe, de recommander l'imposition d'un moratoire sur l'exploration et l'exploitation des gaz de schistes au Québec. Et même si nous sommes conscients que le mandat qui vous ait été octroyé soit restreint, faites-le au nom de nos enfants et des générations à venir. Plusieurs raisons motivent cette requête et elles portent sur quatre plans majeurs, tels que:

1. L'aveuglement de notre gouvernement et des décideurs de l'industrie, occupés à la recherche de profits à court terme, qui les empêchent de prendre des leçons des erreurs commises par nos voisins du Sud. Pire, notre gouvernement n'imité pas l'exemple de l'État de New York qui applique le principe de précaution, soit d'explorer tous les tenants et aboutissants avant d'autoriser ce type d'exploitation. Pour un peuple avide de sources d'énergie, il nous serve une deuxième leçon que notre gouvernement ignore..
2. L'offense faite à l'intelligence des citoyens, lors de discours des ministres et des décideurs de l'industrie qui manquent d'éthique et d'objectivité, en occultant les impacts négatifs, les apports réels et les menaces de l'exploitation des gaz de schistes sur notre patrimoine collectif, que sont l'eau et l'environnement naturel.
3. L'aberration, en 2010, de permettre ENCORE à des industries polluant l'eau, l'air et le sol, d'utiliser des quantités phénoménales d'eau. Et d'autre part, le fait de négliger la connaissance acquise sur les énergies renouvelables, et ainsi, inhiber la création d'une Force distinctive du Québec. Alors que les intervenants de l'industrie des gaz de schiste reconnaissent fonctionner par tâtonnements. Nous sommes témoins de leur désinvolture irresponsable envers les conséquences de ses actes sur les écosystèmes, qui sont nos supports à la vie et qui se traduit par les nombreuses infractions reconnues.
4. L'inconscience et le manque de responsabilité sociale des exploitants gaziers et de notre gouvernement, dont chacune des parties se gargarisent de faire du développement durable, alors **que ces deux types d'instances bafouent les 16 principes de la Loi sur le développement durable que nous retrouvons au Chapitre II, article 6. Une loi intitulée de FONDAMENTALE par le Gouvernement. Celui-là même qui après l'avoir sanctionnée en 2006, souffre d'incohérence en omettant son application à l'actuelle exploitation des gaz de schistes.**


Monsieur Le Président, j'ai choisi d'aborder la complexité de cette problématique, sous l'angle de l'irrespect des principes de la Loi sur le développement durable. Des faits recensés tentent d'apporter une pertinence à la nécessité d'imposer un moratoire dès maintenant sur l'exploration et l'exploitation des gaz de schistes au Québec. À ce titre, le Tableau ci-joint vise à exposer les 16 principes couplés des comportements irresponsables de la part de notre gouvernement et de l'industrie gazière. Une distinction semble s'imposer entre le développement durable et la responsabilité sociale des entreprises, le premier concept référant à un projet de société et le second à la réponse des organisations pour y parvenir.

**Tableau :**

**16 principes bafoués d'une loi FONDAMENTALE pour le Québec, la loi sur le développement durable**

Loi sur le développement durable, Chapitre II Article 6.	du Québec	gazière au Québec
<p><b>a. «santé et qualité de vie» :</b> les personnes, la protection de leur santé et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Les personnes ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature;</p>	<p><b>Laissé l'industrie gazière représenter un danger pour la santé des citoyens et des travailleurs :</b>                      -par l'utilisation de contaminants pour l'eau, alors que les usines de filtration n'y sont pas préparées, déjà les déversements de pétrole dans la voie maritime entraînent la présence dans l'eau de benzène reconnu pour causer le cancer <sup>a.1</sup>,                      -par les diverses émissions polluant l'air et l'eau,                      -par les radiations dont feraient l'objet les travailleurs <sup>a.2</sup>;</p>	<p><b>Pollué l'eau</b> par l'emploi de contaminants explosifs;  <b>Entraîné la pollution de l'air et du bruit</b> par la circulation lourde près des résidences de citoyens,  <b>Adoption de procédés</b> qui favoriseraient des <b>radiations</b> sur des travailleurs <sup>a.2</sup> ;</p>
<p><b>b. «équité et solidarité sociales» :</b> les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle ainsi que d'éthique et de solidarité sociales;</p>	<p><b>Abstenu, avant d'accorder des permis d'exploration aux gazières, de réviser une loi inéquitable et archaïque</b> sur les mines, qui offrirait davantage d'équité en matière de droit de propriété;  <b>Permis à l'industrie gazière, de consommer l'eau par millions de litres vendus à 2,50 \$ pour chaque million de litres d'eau prélevée</b> <sup>b.1</sup>, ce qui représente une quantité inéquitable et non solidaire, envers les citoyens et les agriculteurs qui sont contraints à une gestion de l'eau rationnée <sup>b.2</sup> et rationnelle<sup>b.3</sup> ;  <b>Autorisé l'exploitation d'un gaz qui enrichit quelques actionnaires</b> alors qu'un manque d'étanchéité d'une de ces puits représente un danger explosif pour les citoyens<sup>b.4</sup></p>	<p><b>Utilisé la ressource EAU de façon irrationnelle</b> <sup>b.5</sup>;  <b>Payé des redevances inappropriées</b> pour l'utilisation de l'eau ;  <b>Creusé sur la propriété d'autrui</b> sans autorisation<sup>b.6</sup>;</p>
<p><b>c. «protection de l'environnement» :</b> pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement;</p>	<p><b>Octroyé des permis d'exploration</b> à des entreprises gazières sans connaître les impacts négatifs de ces activités et sans protéger l'environnement. Constat: « Irrégularités susceptibles de compromettre la sécurité des personnes et d'avoir des répercussions sur l'environnement »<sup>c.1</sup>.</p>	<p>Responsables des infractions recensées sur les puits<sup>c.1</sup> ;</p>

<p><b>d. «efficacité économique» :</b> l'économie du Québec et de ses régions doit être performante, porteuse d'innovation et d'une prospérité économique favorable au progrès social et respectueuse de l'environnement;</p>	<p><b>N'ont pas amené la prospérité au Québec</b>, mais plutôt celle d'autres provinces canadiennes, comme l'Alberta par exemple<sup>d.1</sup> ;  <b>Accepté qu'une industrie soit inefficace</b> dans l'utilisation d'un bien collectif qu'est la ressource EAU et par la pollution de l'environnement qui entraînera des conséquences économiques négatives pour son assainissement;  <b>Exigé des redevances inéquitables</b> à l'égard de l'utilisation d'un bien commun, tel que l'eau<sup>d.2</sup>;</p>	<p><b>Inefficience</b> du pompage de l'eau de la rivière pour l'apporter au site<sup>d.1</sup> ;  <b>S'empresse de forer alors que le prix du gaz est exceptionnellement bas sur le marché</b>, qui se situe actuellement autour de 3,75 \$ le millier de pieds cubes, conséquence d'une offre déjà abondante<sup>d.3</sup>;  Prévisions économiques sombres telles orageuses pour cette industrie<sup>d.4</sup> (Hirsch, T. 2010)</p>
<p><b>e. «participation et engagement» :</b> la participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique;</p>	<p><b>Ignoré les demandes d'imposition de moratoire</b> de divers regroupements de citoyens et de MRC, alors qu'un sondage Léger Marketing en octobre montrait que «76% des Québécois étaient d'accord pour suspendre les travaux»<sup>e.1</sup>.  <b>Font preuve d'incohérence</b> dans la gestion des sols, par ex. : décident de démolir un hôpital (dans Charlevoix) en sol argileux par peur de tremblement de terre, même si la population s'y oppose, et donnent la permission de creuser des puits gaziers dans le sol argileux de la Montérégie et de Bécancour, qui ont le même type de sol<sup>e.2</sup> et ce, même si la tuyauterie est protégée par des gaines de ciment<sup>e.3</sup>...les fondations de l'hôpital sont en ciment, non ?</p>	<p><b>Sont « débarqués »</b> chez des agriculteurs <b>sans autorisation et/ou ont outrepassé l'interdiction</b><sup>e.4</sup> ;  <b>Ont ignoré</b> les demandes de moratoire des citoyens;</p>
<p><b>f. «accès au savoir» :</b> les mesures favorisant l'éducation, l'accès à l'information et la recherche doivent être encouragées de manière à stimuler l'innovation ainsi qu'à améliorer la sensibilisation et la participation effective du public à la mise en œuvre du développement durable;</p>	<p><b>Omis de mettre l'emphase sur l'innovation, le savoir et la recherche</b> réalisée sur les énergies renouvelables pour les substituer au gaz.  <b>Permettre aux</b> compagnies d'occulter de l'information alors qu'elles utilisent des produits nocifs pour l'environnement et dont la teneur est «protégée par le secret industriel»<sup>f.1</sup></p>	<p><b>Occultent de l'information</b> quand aux composantes explosives ;  <b>Offensent l'intelligence des citoyens</b> en moussant les retombées économiques de l'industrie au Québec et en occultant les impacts négatifs de leurs activités;</p>
<p><b>g. « subsidiarité » :</b> les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité. Une répartition adéquate des lieux de décision doit être recherchée, en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des citoyens et des communautés concernés;</p>	<p>Non autorisé un niveau de décision le plus près du citoyen : la <b>décision a été orchestrée par le gouvernement central</b>.</p>	<p><b>Agissent sans se préoccuper</b> des intérêts des différentes parties prenantes de ce projet, qui par définition sont « les personnes qui affectent ou sont affectées par les politiques et les actions d'une organisation»<sup>g.1</sup>;</p>

<p><b>h. « partenariat et coopération intergouvernementale » :</b> les gouvernements doivent collaborer afin de rendre durable le développement sur les plans environnemental, social et économique. Les actions entreprises sur un territoire doivent prendre en considération leurs impacts à l'extérieur de celui-ci;</p>	<p><b>Évité un moratoire</b> qui procurerait un laps de <b>temps propice aux échanges et aux coopérations intergouvernementales</b>, on pense par exemple, avec des pays plus avancés au niveau énergétique tel la Norvège,</p>	<p>N'ont pas considéré les impacts de leurs activités sur le territoire environnant ;</p>
<p><b>i. «prévention» :</b> en présence d'un risque connu, des actions de prévention, d'atténuation et de correction doivent être mises en place, en priorité à la source;</p>	<p><b>Procuré des permis d'exploitation même en ignorant</b> tous les impacts négatifs de ce type d'activité;  <b>Autorisé la poursuite de travaux à l'aveuglette</b>, alors que l'exploitation est « encore dans ses balbutiements »<sup>i.1</sup> et que «jamais une équipe d'intervention ne pourra se substituer à une pratique préventive citoyenne»<sup>i.2</sup> ;  Aux États-Unis, 62 présidents de sociétés scientifiques ont demandé au gouvernement Obama de soumettre l'exploitation des gaz de schiste à une évaluation écologique avant d'aller plus loin<sup>3</sup></p>	<p><b>N'ont pas pris toutes les précautions pour prévenir les dommages à l'environnement</b> reconnus par diverses études et par les infractions ;</p>
<p><b>j. «précaution» :</b> lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement;</p>		
<p><b>k. «protection du patrimoine culturel» :</b> le patrimoine culturel, constitué de biens, de lieux, de paysages, de traditions et de savoirs, reflète l'identité d'une société. Il transmet les valeurs de celle-ci de génération en génération et sa conservation favorise le caractère durable du développement. Il importe d'assurer son identification, sa protection et sa mise en valeur, en tenant compte des composantes de rareté et de fragilité qui le caractérisent;</p>	<p>Laisse affecter le paysage agricole par des puits<sup>k.1</sup> et pire, prendre le risque de saboter le patrimoine agricole et ses cultures traditionnelles par des incidents tels que ceux advenus en Pennsylvanie <sup>k.2</sup></p>	 <p>Nuisent au paysage agricole et en menace les cultures traditionnelles ;</p>

<p><b>l. «préservation de la biodiversité»:</b> la diversité biologique rend des services inestimables et doit être conservée pour le bénéfice des générations actuelles et futures. Le maintien des espèces, des écosystèmes et des processus naturels qui entretiennent la vie est essentiel pour assurer la qualité de vie des citoyens;</p>	<p><b>N'ont pas préservé</b> la biodiversité de nos écosystèmes, alors que des études réalisées par exemple, par deux chercheurs du Philadelphia's Academy of Natural Sciences ont montré que l'acidité de l'eau résultant d'activité de forage entraîne une diminution de 25 % d'espèces de salamandres et d'insectes qui représente une alerte de problème environnemental. Les impacts du forage ne sont pas seulement locaux, ils suivent les différents estuaires empruntés par l'eau mettant en péril différents écosystèmes et affectant toute la chaîne alimentaire <sup>L.1</sup></p>	<p><b>Ont contaminé l'eau</b> par les activités de forage menaçant la biodiversité et les sources d'eau potables des municipalités environnant les zones de forage;</p> <p><b>Ont-ils réalisé des études d'impacts environnementaux suite à leurs forages???</b></p>
<p><b>m. «respect de la capacité de support des écosystèmes» :</b> les activités humaines doivent être respectueuses de la capacité de support des écosystèmes et en assurer la pérennité;</p>	<p><b>N'ont pas stimulé la consommation responsable</b> de l'eau : il apparaît incroyable qu'en 2010, des quantités astronomiques d'eau soient utilisées ainsi. <b>Ont permis à une industrie de se débarrasser des eaux contaminées d'une façon irresponsable;</b> Tiennent un discours qui se veut tranquilisant en mettant l'emphase sur une production de gaz devant servir à la consommation des Québécois.</p>	<p><b>Consomment l'eau de façon irresponsable</b>, comme si c'était une ressource inépuisable; Manque de responsabilité sociale de l'entreprise envers la gestion de l'eau, notamment celle des eaux contaminées, reconnues par des infractions citées par le Ministère des ressources naturelles ;</p>
<p><b>n. «production et consommation responsables» :</b> des changements doivent être apportés dans les modes de production et de consommation en vue de rendre ces dernières plus viables et plus responsables sur les plans social et environnemental, entre autres par l'adoption d'une approche d'écoefficiente, qui évite le gaspillage et qui optimise l'utilisation des ressources;</p>	<p><b>Ont-ils évalué le coût du traitement des eaux</b> qui se sont retrouvées à la station de Ste-Gertrude<sup>0.1</sup>, par exemple?</p> <p><b>Des tests ont-ils été effectués pour déceler les traces de contaminants ?</b></p> <p><b>Ont-ils mesuré</b> les coûts qui pourraient être entraînés <b>pour défrayer les soins de santé au Québec?</b> Et ceux de la <b>perte du bétail</b> comme cela s'est présenté dans l'état de Pennsylvanie?</p>	<p><b>Quelles sont les factures reçues</b> pour les infractions reconnues, par exemple, suite au déversement, par Junex, de substances dans l'environnement au forage no3 de St-Grégoire<sup>0.2?</sup></p> <p>Quelle est cette <b> croyance qui semble appartenir au monde de la pensée magique</b> et qui se rapporte au déni de pollution parce que les contaminants sont enfouis sous la terre ou parce qu'ils sont rendus invisibles car dissous dans un liquide translucide tel que l'eau ?</p>
<p><b>o. «pollueur payeur» :</b> les personnes qui génèrent de la pollution ou dont les actions dégradent autrement l'environnement doivent assumer leur part des coûts des mesures de prévention, de réduction et de contrôle des atteintes à la qualité de l'environnement et de la lutte contre celles-ci;</p> <p><b>p. «internalisation des coûts» :</b> la valeur des biens et des services doit refléter l'ensemble des coûts qu'ils occasionnent à la société durant tout leur cycle de vie, de leur conception jusqu'à leur consommation et leur disposition finale.</p>		

Considérant ces nombreux outrages aux principes de la Loi, dite FONDAMENTALE, pour le Québec sur le développement durable,

Considérant que l'arrêt des travaux permettrait de respecter minimalement le principe de précaution, soit de s'abstenir d'avancer dans ce domaine, tant que l'on obtienne une connaissance fine des impacts négatifs sur les environnements naturels, la santé et sécurité des citoyens,

Considérant que pendant le temps d'arrêt d'un moratoire, l'emphase pourrait être mise d'une part, sur la recherche et le développement pour favoriser l'utilisation d'énergies renouvelables et d'autre part, sur l'investissement de leur déploiement plutôt que de recourir à la facilité polluante de l'exploitation des gaz de schiste. Car, les dirigeants de l'industrie souffrent de «déli» de pollution et de «pensée magique», par leurs croyances relative à **l'enfouissement des contaminants toxiques dans le sol, rendus ainsi non visibles, les absout des effets nocifs de leurs activités sur l'eau, l'environnement et la santé des citoyens.**

Considérant la recherche de profits à court terme qui anime les décideurs, un temps d'arrêt des travaux pourrait leur permettre de revoir leur processus et d'innover en développant des technologies qui restreignent la consommation et la pollution de l'eau,

Nous demandons à vous, « Gardiens de notre patrimoine environnemental », de **recommander l'imposition d'un moratoire** dès maintenant, à l'égard de l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste au Québec. En cohérence avec l'esprit de la loi et de la politique du Gouvernement du Québec à l'égard du Développement Durable, ce moratoire pourrait permettre de revoir la politique énergétique du Québec, d'établir un plan d'action mettant l'emphase sur le développement et le déploiement des énergies renouvelables, de déterminer d'abord, la pertinence écologique actuelle d'autoriser l'exploitation des gaz de schiste, avant de penser à établir un encadrement règlementaire pour ce type d'activités.

En mon nom et au nom de mes enfants, je vous remercie à l'avance d'opter pour une solution qui protégera nos supports à la vie, tout en recherchant une gestion responsable de notre consommation énergétique au Québec.

Brigitte Prud'homme, M.Sc.  
Candidate au doctorat en administration  
Université du Québec à Trois-Rivières,  
Brigitte.prud-homme@uqtr.ca



## Notes et références

- a.1 « Le benzène est classé comme étant cancérigène pour les humains. Les études d'exposition au benzène menées chez l'humain et l'animal font état d'effets toxiques similaires. Les organes hématopoïétiques, y compris la moelle osseuse, sont les plus sensibles aux effets du benzène ». Information saisie de : [http://www.hc-sc.gc.ca/ewh-semt/consult/\\_2007/benzene/part1-draft-ebauche-fra.php](http://www.hc-sc.gc.ca/ewh-semt/consult/_2007/benzene/part1-draft-ebauche-fra.php).
- a.2 Reportage présenté à l'émission Découverte SRC, 14 novembre 2010, 18h30.
- b.1 Regroupement citoyen « Mobilisation gaz de schiste » (2010). « Québécoises et Québécois, dormons-nous au gaz... de schiste », dossier saisi de : [http://eausecours.org/esdossiers/document\\_travail\\_gaz\\_schiste.pdf](http://eausecours.org/esdossiers/document_travail_gaz_schiste.pdf)
- b.2 Exemple de compte de taxes 2010, Ville de Bécancour. Information saisie de : [http://www.becancour.net/client/documentation/Calcul\\_de\\_taxes\\_2010\\_scenarios.pdf](http://www.becancour.net/client/documentation/Calcul_de_taxes_2010_scenarios.pdf)
- b.3 Courrier Sud, 2010. « Nicolet demande de réduire la consommation d'eau ». <http://www.lecourriersud.com/Actualites/2010-05-27/article-1173679/Nicolet-demande-de-reduire-la-consommation-deau/1>
- b.4 Voir explosion de tête de puits en Pennsylvanie, appartenant à Cabot Oil & Gaz, Texas. Saisi du : Reportage présenté à l'émission Découverte SRC, 14 novembre 2010, 18h30.
- b.5 «10000 m<sup>3</sup> à 16000 m<sup>3</sup> d'eau pour fracturer un puits», Déclaration d'acceptabilité sociale. Association pétrolière et gazière du Québec (2010).
- b.6 Information saisie le 30 septembre 2010, de : <http://ruefrontenac.com/nouvelles-generales/environnement/26261-gaz-de-schiste-sonia-lafond>
- c.1 Ouimet, L.-P. (2010). « Gaz de schiste. Des irrégularités sur des puits de forage de gaz de schiste ». Saisi le 3 octobre 2010, de : <http://www.radio-canada.ca/nouvelles/environnement/2010/10/03/002-gaz-puits-junex.shtml>
- d. 1 Op.cit. : Information saisie le 30 septembre 2010, de : <http://ruefrontenac.com/nouvelles-generales/environnement/26261-gaz-de-schiste-sonia-lafond>
- d. 2 Regroupement citoyen « Mobilisation gaz de schiste » (2010). « Québécoises et Québécois, dormons-nous au gaz... de schiste », dossier saisi de : [http://eausecours.org/esdossiers/document\\_travail\\_gaz\\_schiste.pdf](http://eausecours.org/esdossiers/document_travail_gaz_schiste.pdf)
- d.3 Shields, A. (2010). «Gaz de schiste - Moins d'emplois et moins de redevances que prévu». Saisi le 7 octobre 2010, de : <http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/297650/gaz-de-schiste-moins-d-emplois-et-moins-de-redevances-que-prevu>
- d.4 Hirsch, T. (2010). Prévisions économiques 2010-2011, sous forme d'analogies avec les prévisions météorologiques. Présentation de l'économiste sénior de la ATB Financial, lors de 6<sup>ième</sup> Congrès annuel du Conseil canadien de la petite entreprises et de l'entrepreneuriat (CCPME/CCSBE), tenu à Calgary du 28 au 30 octobre 2010 et organisé par la *Bissett School of Business, Mount Royal University*.
- e.1 Nadeau, J. (2010). "La population veut un moratoire". Information saisie de: <http://www.ruefrontenac.com/nouvelles-generales/environnement/28901-gaz-de-schiste-la-population-veut-un-moratoire>

- e.2 Regroupement citoyen « Mobilisation gaz de schiste » (2010). « Québécoises et Québécois, dormons-nous au gaz... de schiste », dossier saisi de : [http://eausecours.org/esdossiers/document\\_travail\\_gaz\\_schiste.pdf](http://eausecours.org/esdossiers/document_travail_gaz_schiste.pdf)
- e.3 Information provenant de la « Déclaration d'acceptabilité sociale, Association pétrolière et gazière du Québec (APGQ) », p.4, saisie en 2010.
- e.4 Information saisie le 30 septembre 2010, de : <http://ruefrontenac.com/nouvelles-generales/environnement/26261-gaz-de-schiste-sonia-lafond>
- f.1 Nadeau, J. (2010). « Les sables bitumineux du Québec ». Saisi le 8 août 2010, de : <http://ruefrontenac.com/nouvelles-generales/environnement/26250-gaz-de-schiste>
- g.1 Maignan, I. et Ferrell, O.C. (2004). Corporate Social Responsibility and Marketing : An Integrative Framework. *Academy of Marketing Science Journal*. (Hiver 2004), 32 (1), 3-20.
- i.1 Mousseau, N. (2010). « Beaucoup de gaz, mais combien est exploitable? » Saisi le 13 novembre 2010, de : <http://www.sciencepresse.qc.ca/blogue/2010/11/11/beaucoup-gaz-combien-exploitable>.
- i.2 Corriveau, R. (2006). *Le plan de communication. Une approche pour agir en société*. Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec.
- i.3 Francoeur, L.-G. (2010). « Gaz de schiste - Doit-on exploiter maintenant, par qui et pour qui ? » Saisi le 28 août 2010, de: <http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/295218/gaz-de-schiste-doit-on-exploiter-maintenant-par-qui-et-pour-qui>
- k.1 Nadeau, J. (2010). « Les sables bitumineux du Québec ». Saisi le 8 août 2010, de : <http://ruefrontenac.com/nouvelles-generales/environnement/26250-gaz-de-schiste>
- k.2 Fox, J. (2010). *Gasland*. Film gagnant le prix du meilleur documentaire au Festival de Sundance au Canada.
- L.1 Marcellus Drilling Endangers Watersheds, Saisi le 21 octobre 2010, de : <http://marcelluseffect.blogspot.com/2010/10/marcellus-drilling-endangers-watersheds.html>
- o.1 Côté, C. (2010). « Des villes ferment la porte de leur usine d'épuration ». Saisie le 4 octobre 2010, de <http://www.cyberpresse.ca/environnement/dossiers/gaz-de-schiste/201009/30/01-4328032-des-villes-ferment-la-porte-de-leur-usine-depuration.php>
- o.2 Ouimet, L.-P. (2010). « Irrégularités sur des puits de forage ». Information saisie de: <http://meteopolitique.com/Plan/Fiches/environ/mine/gaz/01/index01.htm>